



D.2025.10.08.5.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 8 Octobre 2025

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.4 – SYSTEMES– Accord-cadre AC2025-0048 – Etudes et développement des adaptations fonctionnelles du système de pilotage et supervision des afficheurs d'Information Voyageurs à conclure avec la société SEIPRA – Autorisation de signer l'accord cadre

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Le présent accord-cadre a pour objet les études et développement des adaptations fonctionnelles du système de pilotage et supervision des afficheurs d'Information Voyageurs.

Ces adaptations concerneront principalement :

- Améliorations de l'information Voyageurs en mode perturbé bus : Indication des déviations (arrêts non desservis, de substitution, modification de terminus de ligne) sur les écrans informations voyageurs embarqués des Linéo
- Evolutions fonctionnelles liées aux nouvelles extensions du réseau : Affichage des quais d'arrivée des rames de tramway à l'aéroport dans le cadre du projet Ligne Aéroport (LAé)
- Affichage des terminus différents des rames de la ligne B (Ramonville ou Labège) dans le cadre du projet Connexion Ligne B (CLB)
- Interfaces avec la future solution de pilotage de la ligne C
- Opérations de gestion d'obsolescence et mise en conformité réglementaire avec mise à jour informatique et sécuritaire de la solution centrale
- Evolution des formats de transmission de données temps réel (mise en conformité réglementaire)
- Pilotage des nouveaux écrans dans le cadre des renouvellements des bornes d'information voyageur bus et Afficheurs Tramway obsolètes

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre à marchés subséquents, sous la forme de prix unitaires.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 3 ans à compter de la notification de l'accord-cadre, reconductible 3 fois 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 6 ans.

Le montant maximum de commande est défini comme suit :

Période	Montant maximum
1 (3ans)	650 000,00€ HT
2 (1 an)	150 000,00€ HT
3 (1 an)	150 000,00€ HT
4 (1 an)	100 000,00€ HT
Total (6ans)	1 050 000,00€ HT

La procédure de passation est la procédure sans publicité ni mise en concurrence. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-3 du Code de la commande publique.

Les adaptations et les évolutions à engager sur les prochaines années sont dans la continuité d'une solution logicielle de pilotage et supervision transversale que SEIPRA a commencé à mettre en place pour le périmètre actuel lors d'un précédent marché. Les équipes SEIPRA ont bâti le socle de la solution logicielle en prévision de ses futures évolutions. Confier le développement de ces évolutions à une autre entreprise nécessiterait de répéter avec ce nouvel acteur l'ensemble des phases d'études et spécifications et développements. La société SEIPRA dispose par ailleurs de droits d'exclusivité sur les différents composants logiciels associés. La société SEIPRA est la seule en capacité de mettre à jour sa solution.

Dans ce cadre, le remplacement de la solution de pilotage /supervision par un autre opérateur obligerait Tisséo à reprendre l'ensemble des interfaces déjà développées entraînant potentiellement une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Cette possibilité ne paraît pas raisonnable techniquement mais également en termes de planning et coûts associés.

Les documents de la consultation ont été télétransmis le 5 juin 2025 sur la plateforme AWS à l'entreprise SEIPRA.

La date limite de remise de l'offre a été fixée au 25 juin 2025 à 12h00.

Le candidat a remis une offre dans le délai prévu.

Après analyse de l'offre, comme prévu dans les documents de la consultation un premier tour de négociation avec le candidat s'est déroulée le 8 juillet 2025.

La date limite de remise des offres après négociation a été fixée au 29 août 2025 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 29 septembre 2025, attribué ce marché à l'entreprise SEIPRA d'un montant maximum de 1 050 000,00 € HT sur la durée totale du contrat.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit accord-cadre et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché AC2025-0048 relatif aux études et développement des adaptations fonctionnelles du système de pilotage et supervision des afficheurs d'Information Voyageurs avec l'entreprise SEIPRA pour un montant maximum de commande de 1 050 000,00 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris les avenants sans incidence financière et la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2025 et suivants.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES